



Violences faites aux femmes

Observatoire Parisien des Violences faites aux Femmes (OPVF)

État des lieux 2021

Sommaire

❖ SYNTHÈSE des chiffres

- ❖ En France
- ❖ Chiffres de la justice
- ❖ Chiffres de l'Ordonnance de Protection
- ❖ Chiffres du TGD
- ❖ Chiffres de la police (plaintes et mains-courantes)
- ❖ Chiffres des ISC en commissariat
- ❖ Chiffres des PAD
- ❖ Chiffres des permanences des associations
- ❖ Chiffres des services sociaux parisiens (Protocole Féminicide/homicide conjugal et Services sociaux de proximité)
- ❖ Chiffres de la CAF
- ❖ Hébergement et logement
 - Hébergement en CHRS et CHU
 - La plateforme de mise en sécurité HAFB-Samu Social
 - Accès au logement social via la cotation
- ❖ Santé
 - Maisons des femmes de l'AP-HP
 - Consultations psychotrauma
 - UMJ
- ❖ Bilan des formations « violences faites aux femmes »

EN SYNTHÈSE - ANNÉE 2021

Féminicides

En 2021, 122 femmes ont été tuées en France, par leur conjoint ou ex-conjoint

dont 1 femme assassinée à Paris

En 2021, le protocole féminicide/ homicide conjugal a été activé 1 fois.

ACCUEIL

- ✓ En 2021, 13 653 femmes reçues /accompagnées par 28 associations (hors hébergement).

En 2021 :

- ✓ 3 288 appels enregistrés par le 39-19.
- ✓ 1 845 femmes victimes reçues par 10 intervenant·es social·es en commissariat (ISC)
- ✓ 1253 victimes reçues par les Points d'accès au droit (PAD) à Paris.
- ✓ 405 patientes vues en consultations psychotrauma dans les 8 lieux ouverts à Paris
- ✓ 601 femmes reçues dans 8 services sociaux de proximité.
- ✓ 313 femmes reçues dans les 3 structures de la Maison des femmes.
- ✓ 1 538 femmes reçues à l'UMJ de l'Hôtel Dieu

HEBERGEMENT

- ✓ 208 places en CHRS (un nouveau CHU de 49 places pour jeunes femmes) et 56 places en résidences sociales avec un accompagnement spécifique
- ✓ 157 femmes et 195 enfants ont bénéficié du dispositif de mise en sécurité HAFB-Samu Social
- ✓ 224 victimes de violences ont bénéficié d'un relogement social grâce à la grille de cotation pour violences familiales.

POLICE

- ✓ 4247 faits de violences conjugales sont enregistrés pour des faits commis à Paris (soit une augmentation de 21% par rapport à 2020)
- ✓ 2 633 main-courantes ont été prises.

JUSTICE

1722 procédures pour violences conjugales

- ✓ 854 procédures de violences conjugales en « temps réel », soit une augmentation par rapport à 2020. Taux de poursuites en augmentation. Diminution du nombre de **stages de responsabilisation** des auteurs
- ✓ 868 procédures en préliminaire

ORDONNANCE DE PROTECTION

- ✓ 242 saisines, 240 décisions rendues, 142 OP accordées. Taux de décisions faisant droit à l'OP : 59%
- ✓ L'augmentation d'activité observée en 2020 se maintient avec un léger infléchissement du nombre d'ordonnances de protection accordées

TGD

- ✓ 48 femmes ont été suivies dans le cadre du dispositif TGD en 2021 (stable par rapport à 2020), dont 36 nouvelles entrées.
- ✓ De 2012 à 2021 : 180 personnes ont été admises au dispositif - 315 enfants mineur·es ont été protégé·es.

FORMATION

- ✓ 275 professionnel·les ont participé à une formation sur les questions de violences faites aux femmes en 2021.
- ✓ 6 422 personnes entre 2008 et 2021.

En France

Chiffres des violences faites aux femmes 2020

EN 2020

- **102 femmes** ont été tuées par leur partenaire ou ex-partenaire, soit une femme tous les 3,5 jours
- **213 000 femmes majeures** déclarent avoir été victimes de **violences physiques et/ou sexuelles par leur conjoint** ou ex-conjoint sur une année. **Moins d'1 victime sur 5** déclare avoir déposé plainte (chiffres 2018)
- **87 % des victimes** de violences commises par le partenaire enregistrées par les services de police et de gendarmerie **sont des femmes**
- **96 % des personnes condamnées** pour des faits de violences entre partenaires **sont des hommes**
- **94 000 femmes majeures** déclarent avoir été victimes de **viols et/ou de tentatives de viol** sur une année. **9 victimes sur 10** connaissent l'agresseur. **1 victime sur 10** déclare avoir déposé plainte (chiffres 2018)
- **87 % des victimes** de violences sexuelles enregistrées par les services de police et de gendarmerie **sont des femmes**
- **99 % des personnes condamnées** pour violences sexuelles **sont des hommes**

Les chiffres 2021 ne sont pas encore publiés



Source :
INSEE-ONDRP-
SSMSI
CVS 2012-2019

- **213 000 femmes majeures** déclarent avoir été victimes de **violences physiques et/ou sexuelles par leur conjoint ou ex-conjoint** sur une année. **7 sur 10** déclarent avoir subi des faits répétés. **8 sur 10** déclarent avoir été également soumises à des atteintes psychologiques et/ou des agressions verbales.
- **Moins d'1 victime sur 5** déclare avoir déposé plainte
- **Plus de la moitié des victimes** n'a fait aucune démarche auprès d'un.e professionnel.le ou d'une association
- **159 400 victimes de violences commises par leur partenaire** ont été enregistrées par les services de **police et de gendarmerie** (plaintes, signalements, constatations transmis à l'autorité judiciaire) en 2020
- **87% des victimes** de violences commises par le partenaire enregistrées par les services de police et de gendarmerie **sont des femmes**
- Parmi les faits connus des forces de sécurité, les actes commis par le conjoint ou l'ex-conjoint représentent **67 % des violences volontaires** et **38 % des viols** concernant une victime femme majeure
- Près de **93 000 auteurs présumés** ont été impliqués dans des affaires de violences entre partenaires traitées par les parquets en 2020. 39 410 ont fait l'objet de poursuites, 3 173 ont accepté et exécuté une composition pénale et 17 092 ont bénéficié d'un classement sans suite dans le cadre d'une procédure alternative aux poursuites
- **23 693 auteurs** ont été condamnés pour des violences sur leur partenaire ou ex-partenaire. **96 % sont des hommes**



Source :
Ministère de
l'Intérieur



Source :
Ministère de la
Justice

Source : [Voir ici](#)

MINISTÈRE
CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES,
DE LA DIVERSITÉ ET DE
L'ÉGALITÉ DES CHANCES

M
I
P
R
Q
F
Mission
interministérielle
pour la protection
des femmes contre les violences
et la lutte
contre la traite des êtres humains



Féminicides en 2021¹

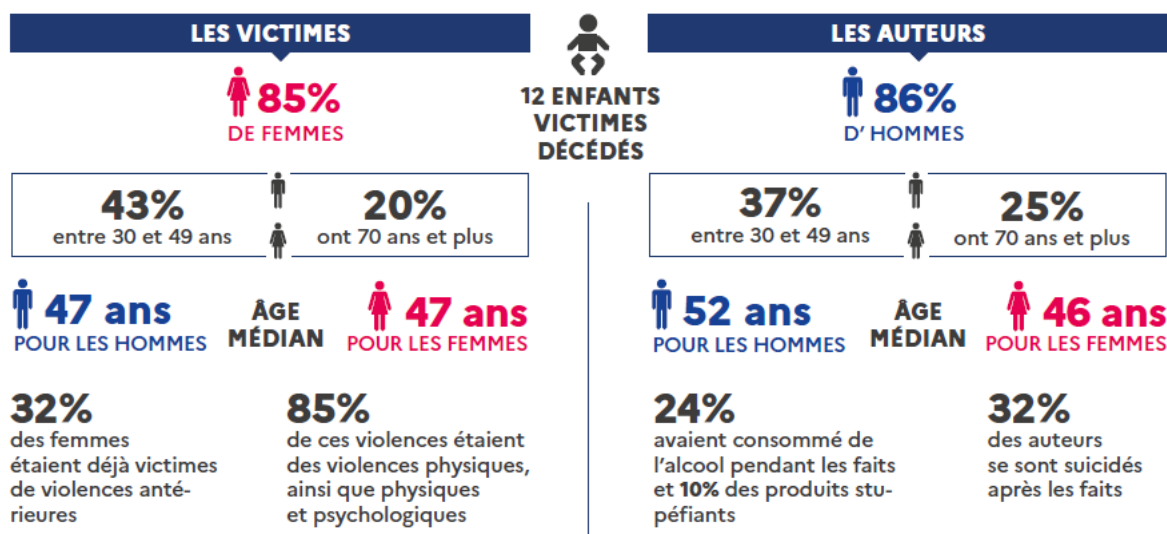


Tableau : Évolution des morts violentes au sein du couple sur les huit dernières années

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre total de faits recensés	165	144	157	151	149	173	125	143
Dont femmes	134	122	123	130	118	146	102	122

Pour Paris, on décompte 1 femme assassinée en 2021 (deux femmes assassinées en 2020 - une femme et un homme assassiné-es en 2019).

Les conséquences des homicides au sein du couple sur les enfants

12 infanticides ont été commis dans un contexte conjugal, soit 2 de moins qu'en 2020.

Dans **14 affaires**, les **homicides sont commis devant 19 enfants mineurs**.

On dénombre **31 enfants présents sur les lieux**, même s'ils n'ont pas été témoins des faits (**19 affaires**).

Dans **7 affaires**, c'est l'un des enfants du couple ou de la victime qui a donné l'alerte ou fait prévenir les secours.

105 enfants sont devenus orphelins de père, ou de mère, ou des deux parents consécutivement à 50 affaires de morts violentes au sein du couple.

¹ Étude nationale sur les morts violentes au sein du couple 2021

❖ Chiffres de la justice

Au Total : 1 722 procédures pour violences conjugales répertoriées

Rappel : en 2019 et 2020, ce chiffre n'a pas été établi faute de données.

Évolution du nombre de procédures violences conjugales reçues au Parquet

année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de procédures *	1 738	1 673	1 588	Non finalisé	Non finalisé	1 722

* Ces chiffres ne présentent que partiellement l'activité pénale engagée en matière de violences conjugales contre les violences (menaces, harcèlement, viols et agressions sexuelles commises au sein du couple). Ce sont les statistiques disponibles à ce jour.

Ces procédures se divisent en traitements en temps réel (section P12 du Parquet) et procédures en préliminaire (Section P20) :

➤ Section P12 : 854 traitements en temps réel

Évolution du nombre de procédures violences conjugales traitées par la section P12

année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de procédures *	766	708	720	935	770	854

* Ces chiffres ne reprennent qu'une partie de l'activité pénale engagée en matière de violences conjugales contre les violences, menaces, harcèlement, viols et agressions sexuelles commises au sein du couple - extraits des statistiques disponibles à ce jour.

Les « Poursuites » représentent : **86,5 %** (83% en 2020 ; 82,5% en 2019 ; 83% en 2018 ; 91% en 2017 ; 79% en 2016)

- comparutions immédiates (CI) : **110 procédures** (105 procédures en 2020 ; 111 en 2019 ; 78 en 2018 ; 97 en 2017)
- convocations par procès-verbal avec placement sous contrôle judiciaire (CPVCJJU) : **564 procédures** (434 procédures en 2020 ; 551 en 2019 ; 450 en 2018 ; 463 en 2017)
- convocations par procès-verbal (CPVJU) : **5 procédures** (4 procédures en 2020 ; 12 en 2019 ; 7 en 2018 ; 12 en 2017)
- convocations par officier de police judiciaire (COPJ) : **41 procédures** (53 procédures en 2020 ; 19 en 2019 ; 51 en 2018 ; 54 en 2017)
- ouvertures d'informations judiciaires (saisine d'un juge d'instruction) : **19 procédures** (5 procédures en 2020 ; 14 en 2019 ; 10 en 2018 ; 20 en 2017)
- autres poursuites.

Les « Alternatives aux poursuites » : **13%** (17% en 2020 ; 16% en 2019 ; 17% en 2018 ; 8,5% en 2017 ; 21% en 2016)

- rappel à la loi par délégué du procureur (DPR) : **33 procédures** (14 en 2020 ; 34 en 2019 ; 4 procédures en 2018 ; 3 en 2017)

Les rappels à la loi ont systématiquement été accompagnés d'une ou plusieurs mesures d'interdictions de contact ou de paraître au domicile conjugal, requis pour une durée moyenne de 6 mois.

- stages de responsabilisation : **81 stages de responsabilisation** (88 stages en 2020 ; 117 en 2019 ; 118 en 2018 ; 57 en 2017)

Les « Classements » :

- **1 classement** (2 en 2020 ; 2 en 2019 ; 2 en 2018, 1 en 2017)

Commentaire : le nombre de procédures violentes conjugales traitées en temps réel a augmenté en 2021 par rapport à 2020. Le pourcentage des poursuites a également augmenté de 83% en 2020 à 86,5% en 2021. Les Alternatives aux poursuites ont légèrement baissé, passant de 17% en 2020 à 13% en 2021.

Parmi les alternatives aux poursuites, on constate que les rappels à la loi ont augmenté de 14 en 2020 à 33 en 2021, alors que les stages de responsabilisation sont moins nombreux (81 stages en 2021, contre 88 stages en 2020 et 117 en 2019).

➤ **Section P20 - 868 procédures en préliminaire : procédures de violences conjugales**

Évolution du nombre de procédures violentes conjugales traitées par la section P20

année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de procédures *	971	965	868	Non finalisé	Non finalisé	868 *

* Ces chiffres ne reprennent qu'une partie de l'activité pénale engagée en matière de violences conjugales contre les violences, menaces, harcèlement, viols et agressions sexuelles commises au sein du couple - extraits des statistiques disponibles à ce jour.

❖ **Chiffre de l'Ordonnance de protection**

L'ordonnance de protection, instaurée par la loi du 9 juillet 2010 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants (art 515-9 et s. du CC), complétée par la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, et récemment renforcée par la loi du 28 décembre 2019, a deux objectifs :

- le premier est de protéger la victime des violences conjugales en lui accordant des mesures de protection judiciaire,
- le second est de l'accompagner dans le parcours de sortie des violences en lui permettant d'obtenir des mesures d'éloignement du défendeur ainsi que des mesures relatives aux enfants et à l'attribution du logement.

Ainsi, «lorsque que les violences exercées au sein du couple y compris lorsqu'il n'y a pas de cohabitation, ou par un ancien conjoint, un ancien partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou un ancien concubin, y compris lorsqu'il n'y a jamais eu de cohabitation, mettent en danger la personne qui en est victime, un ou plusieurs enfants, le juge aux affaires familiales peut délivrer en urgence à cette dernière une ordonnance de protection ».

En 2021, la situation est la suivante : **242 saisines** (nouveaux dossiers enregistrés), 240 décisions rendues, **142 décisions faisant droit à la demande** (OP accordées) et 68 déboutés, outre 6 désistements, 6 caducités, 2 radiations et 1 incompétence. Le nombre de saisines est assez stable par rapport à 2020 et le taux d'admission de 59% (pourcentage de décisions faisant droit à l'OP) légèrement moins élevé qu'en 2020.

Tableau : évolution des demandes d'OP rendues et accordées depuis 2012

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nbre de nouveaux dossiers enregistrés	140	150	185	181	187	180	160	175	245	242
Nbre de décisions rendues	121	169	179	185	179	176	152	156	242	240
Nbre d'OP accordées	63	86	96	96	93	83	78	82	166	142

En 2020 : 245 saisines. 242 décisions rendues dont :

- **166 ordonnances faisant droit à la demande,**
 - 51 ordonnances rejetant la demande,
- Outre : 6 désistements et 19 autres décisions mettant fin à l'instance (caducité, incompétence, radiation, irrecevabilité, jonction) dont :
- 10 caducités,
 - 1 incompétence,
 - 7 radiations
 - 1 irrecevabilité.

En 2021 : 242 saisines. 240 décisions rendues dont :

- **142 ordonnances faisant droit à la demande,**
 - 68 ordonnances rejetant la demande,
- Outre : 6 désistements et 9 autres décisions mettant fin à l'instance (caducité, incompétence, radiation, irrecevabilité, jonction) dont :
- 6 caducités,
 - 1 incompétence,
 - 2 radiations

Tableau : Nombre de décisions faisant droit à l'OP de 2016 à 2021

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de décisions faisant droit à l'OP	93	83	78	82	166	142
Nombre de décisions totales	179	176	152	156	242	240
Pourcentage de décisions faisant droit à l'OP	52%	47%	51%	52,5 %	68,5 %	59%

L'augmentation d'activité observée en 2020 semble se maintenir avec un léger infléchissement du nombre d'ordonnances de protection accordées : plus de la moitié des demandes ont été accordées, sans atteindre néanmoins le pourcentage de plus des deux tiers atteint en 2020.

Tableau : comparaisons des devenir des décisions de 2016 à 2021

	2016		2018		2020		2021	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Acceptés	93	52%	78	51%	166	68 %	142	59%
Déboutés	40	22%	55	36%	51	21 %	68	28%
Désistements	25	14%	10	7%	6	2,5 %	6	2,5%
Caducités	13	7%	7	5%	10	4 %	6	2,5%
Incompétences	4	2%	1	1%	1	0,4 %	1	0,4%
Radiations	3	2%	1	1%	7	2,9 %	2	0,8%
Autres	1	1%	0	0%	1	0,4 %	15	6,3%
Total	179		152		242		240	

❖ Les chiffres du TGD

Afin d'améliorer et de renforcer la protection des femmes victimes de violences conjugales habitant à Paris, le Procureur de la République et la Maire de Paris, ont décidé la mise en place d'un dispositif de protection pour les femmes victimes de violences en très grand danger :

Le dispositif, intitulé « Téléprotection grave danger » (TGD) a été mis en place à Paris en juillet 2012. Il vise à renforcer la protection des femmes victimes de violences conjugales, en grand danger demeurant à Paris, et à faciliter le secours et l'assistance grâce à un dispositif d'alerte leur permettant d'aviser et de susciter l'intervention rapide des services de police. Il s'agit d'assurer, selon des critères définis, **une protection** à ces personnes. Ce système de protection leur dote, sur décision du procureur de la République, d'un **téléphone portable** leur permettant d'accéder aux services de police par un circuit dédié : **un système d'alerte** court et rapide, accessible 7jours/7, 24heures /24.

Évolution du nombre de TGD disponibles à Paris depuis 2012

TGD	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
75	11	20	20	20	20	25	30	45	50

Au plan national, la loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a permis la généralisation du téléphone portable d'alerte et son extension aux femmes victimes de viol en grave danger.

Chiffres 2021 :

48 femmes ont été admises dans le cadre du dispositif TGD en 2021

(51 en 2020, 25 en 2019, 28 en 2018, 21 en 2017)

Dont :

- ✓ **36 nouvelles entrées** (*34 en 2020, 18 en 2019, 25 en 2018, 18 en 2017*)
 - ✓ **4 réservées le temps de l'incarcération de leur auteur inférieure à 6 mois** (*5 en 2020, 7 en 2019, 3 en 2018, 4 en 2016*)
 - ✓ **8 en signalement préoccupant le temps de l'incarcération de l'auteur supérieure à 6 mois**
 - ✓ **Parmi les personnes suivies, 47 situations antérieures ont été prolongées** en raison d'un danger persistant et d'une situation pas encore stabilisée (*27 en 2020, 23 en 2019, 16 en 2018, 11 en 2016, 17 en 2015*)
 - ✓ **139 enfants mineurs ont été protégés** (*121 en 2020, 66 en 2019, 69 en 2018, 54 en 2017*)
 - ✓ **38 femmes sont sorties** du dispositif au cours de l'année 2021 (*15 en 2020, 17 en 2019, 16 en 2018, 14 en 2017*)
- **32 femmes disposaient du TGD au 31 décembre 2021.**

Le dispositif a occasionné **4 interventions de la Police** en 2021, ayant donné lieu à **3 interpellations** de l'auteur (*en 2020 : 7 interventions / 1 interpellation ; en 2019 : 6 interventions / 1 interpellation ; en 2018 : 19 interventions / 5 interpellations ; en 2017, 5 interventions ; en 2016, 11 interventions / pas d'interpellation*).

En 2021, Allianz Assistance a répondu à **22 situations d'urgence**, ayant conduit à une transmission vers les services de Police (*25 en 2020, 25 en 2019, 25 en 2018, 16 en 2017*), En 2021, Allianz Assistance a répondu à **22 situations d'urgence**, soit environ **20% des appels** ayant fait l'objet d'une action.

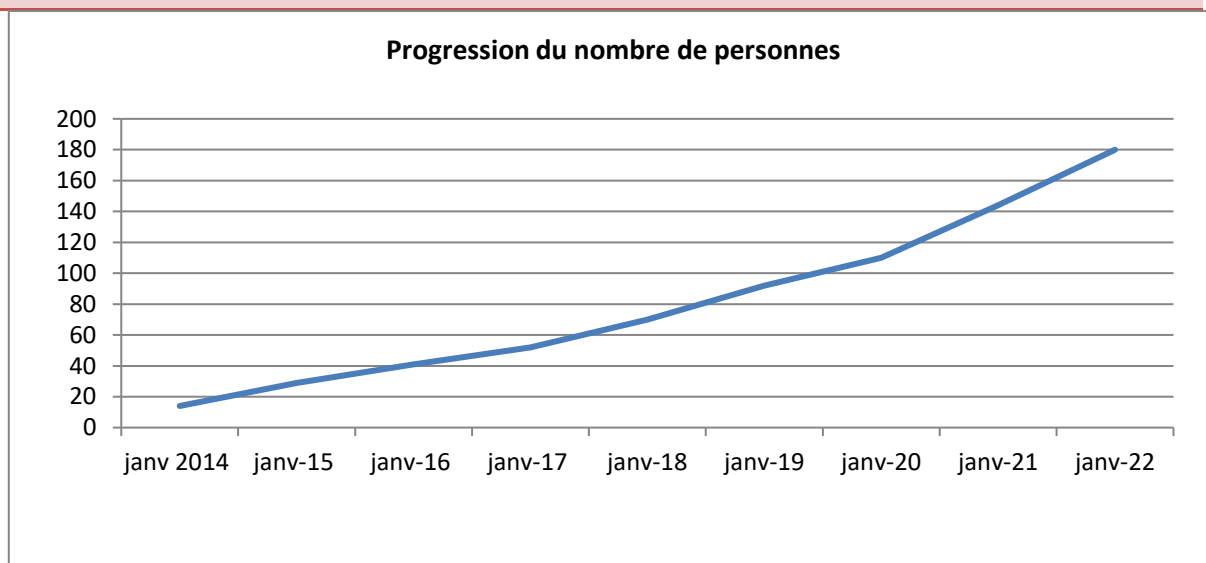
Logement : En 2021, la Direction du logement et de l'habitat (Mairie de Paris) a été saisie pour **14 bénéficiaires** (8 en 2020, 7 en 2019, 10 en 2018, 10 en 2017, 3 en 2016, 4 en 2015, 6 en 2014). **10 « prélèvements » de logements sociaux** ont été réalisés (9 en 2020). **5 ont abouti** (situations particulières et/ou de souhait de localisation des femmes).

Les auteurs suivis au titre du TGD : 43 auteurs de violences conjugales ont été pris en charge par le SPIP dans le cadre du dispositif TGD (42 en 2020) : 64,5 % relevaient du SPIP de Paris ; 31% d'autres SPIP d'Ile-de-France ; 4,5 % de SPIP hors Ile-de France.

Depuis le début de l'expérimentation TGD en 2012 :

- 180 personnes ont été accompagnées depuis le début de l'expérimentation TGD en 2012
- 144 sont aujourd'hui sorties du dispositif (danger écarté ou déménagement).
- Plus de 315 enfants mineurs ont été concernés par la mise en protection de leur mère.

	Janvier 2014	Janvier 2015	Janvier 2016	Janvier 2017	Janvier 2018	Janvier 2019	Janvier 2020	Janvier 2021	Janvier 2022
Nombre de personnes	14	29	41	52	70	92	110	144	180



La durée de l'attribution varie de 1 à 36 mois. La **durée moyenne** est d'environ une année. La durée a été **supérieure à 6 mois** pour environ 60 % des bénéficiaires et **supérieure à un an** pour environ 30% des bénéficiaires.

Presque tous les quartiers de Paris sont concernés avec une prédominance pour l'Est.

20 ^{ème}	36 situations
19 ^{ème}	25 situations
18 ^{ème}	25 situations
17 ^{ème}	5 situations
16 ^{ème}	8 situations
15 ^{ème}	8 situations
14 ^{ème}	5 situations
13 ^{ème}	13 situations
12 ^{ème}	10 situations
11 ^{ème}	15 situations
10 ^{ème}	6 situations
9 ^{ème}	8 situations
8 ^{ème}	5 situations
7 ^{ème}	3 situations
6 ^{ème}	4 situations
5 ^{ème}	1 situation
Centre	3 situations

Note : Le nombre important de femmes habitant le 20^{ème} n'est pas dû au fait que le 20^{ème} serait plus criminogène ! On peut supposer que dans cet arrondissement, où les Réseaux violences faites aux femmes sont très actifs, de nombreux·ses professionnel·les sont sensibilisé·es et mobilisé·es (notamment le 20^{ème} où le PAD 20 joue un rôle très actif, avec 2 permanences réalisées par le CIDFF) ; ainsi les signalements sont plus nombreux.

Mondial Assistance (Allianz Assistance) a répondu, depuis le lancement du dispositif en 2012, à **des situations d'urgence ayant conduit à 151 interventions justifiées de la police, dont 10 ont donné lieu à l'interpellation de l'auteur des violences** (immédiatement ou à très court terme).

La Direction du logement et de l'habitat (DLH-Ville de Paris) a été saisie pour **62 bénéficiaires** depuis la mise en place du partenariat en 2014.

Les faits à l'origine du signalement sont divers : violences volontaires, non-respect d'une décision de justice, menaces de mort réitérées suivies de tentative d'homicide volontaire, appels téléphoniques malveillants, etc.

Les auteurs des violences sont le plus souvent connus du parquet, pour des faits antérieurs ou parce que la victime a déposé plainte. Ils sont majoritairement inscrits dans un cadre juridique contraignant : contrôle judiciaire, sursis mise à l'épreuve, avec interdiction de paraître devant la victime ou encore ordonnance de protection.

(voir le BILAN 2021 du dispositif)

❖ Chiffres de la police

Les violences conjugales commises à Paris et dénoncées à un service de police en 2021

En 2021, **4 247** faits de violences conjugales ont été enregistrés à Paris
(contre 3 504 en 2020, soit une augmentation de 21 %).

Afin de ne pas fausser la perception temporelle comme spatiale du phénomène, seuls les faits commis à Paris, peu importe le service de police qui les a enregistrés en France, classés selon leur date de commission, et non d'enregistrement, ont été analysés.

Circonscription territorialement compétente	Faits constatés		
	2020	2021	%
CENTRE	218	285	30,73%
CSP 5 et 6*	131	132	0,76%
CSP 07	65	67	3,08%
CSP 08	94	107	13,83%
CSP 09	49	103	110,20%
CSP 10	176	216	22,73%
CSP 11	194	232	19,59%
CSP 12	194	279	43,81%
CSP 13	271	340	25,46%
CSP 14	179	210	17,32%
CSP 15	301	444	47,51%
CSP 16	244	263	7,79%
CSP 17	236	271	14,83%
CSP 18	336	419	24,70%
CSP 19	345	439	27,25%
CSP 20	430	396	-7,91%
PARIS	41	44	7,32%
TOTAL 75	3 504	4 247	21,20%

Le protocole de suivi des mains courantes pour faits de violences conjugales

Depuis 2014 existe à Paris un **protocole mains-courantes (MCI)**. Dans ce cadre, chaque main-courante en lien plus ou moins direct avec les violences conjugales est examinée par la hiérarchie policière locale pour déterminer si elle entre dans le champ du protocole. Sont prises en compte toutes déclarations et interventions en matière de différends familiaux, différends entre époux ou concubins, différends au sujet de la garde des enfants, abandons de domicile familial et coups et blessures, toutes causes et contextes confondus.

Lorsque qu'une déclaration ou intervention entre dans le champ du protocole, il est proposé à la victime une orientation vers un psychologue et/ ou un intervenant social en commissariat et/ou une association. La victime est libre d'accepter ou refuser l'orientation.

En 2021, **2 633 mains-courantes** ont été prises.

On distingue :

- 1 043 déclarations du public contre 1 206 en 2020 soit une baisse de 14 %.
- 1 590 mains-courantes suite à une intervention de police (Gestion d'évènement) contre 1 207 en 2020 soit une hausse de 32 %.

Comparatif	Nb de MCI traitées	REFUS DE TRANSMISSION		MCI ORIENTÉES (= Traitées - refus transmission)		ORIENTATIONS Sachant qu'une MCI peut être orientées vers plusieurs acteurs (PSY IS ASSO)					
		Nbre	%	Nbre	% sur MCI traitées	PSY		IS		ASSO	
						% sur MCI orientées	% sur MCI orientées	% sur MCI orientées	% sur MCI orientées		
2020 (MCI déclarations)	1206	649	26%	557	46 %	337	43%	426	64%	88	30%
2021 (MCI déclarations)	1043	339	33%	704	67 %	304	43%	333	47%	71	10%
EVOL2021/2020	-14 %	-48 %		26 %	46 %	-10 %	-1 %	-22 %	-26 %	-19 %	-66 %
2020 (MCI Interventions)	1207	840	70%	367	30 %	190	16%	366	30%	29	2%
2021 (MCI interventions)	1590	835	53%	755	47 %	313	41%	356	47%	77	10%
EVOL2021/2020	32 %	-1 %		106 %		65 %		-3 %		166 %	
TOTAL MCI(DE +GE) 2020	2413	1489	62%	924		527		792		117	
TOTAL MCI(DE +GE) 2021	2633	1174	45%	1459		617		689		148	
EVOL TOTAL MCI 2021/2020	9 %	-21 %		58 %		17 %		-13 %		26 %	

Refus de transmission : On constate un refus de transmission de 45% des MCI

Les orientations

- Ont été transmises aux psychologues : 304 MCI Déclarations et 313 MCI Interventions. Cela représente 42 % des MCI orientées.
- Ont été transmises aux ISC : 333 MCI Déclarations et 356 MCI Interventions. Soit 47 % des MCI orientées.
- Ont été transmises aux Associations : 71 MCI Déclarations et 77 MCI Interventions. Soit 10 % des MCI orientées.

Répartition par arrondissement

ANNEE 2021															
CSP	MCI TRAITEES			REFUS DE TRANSMISSION			ORIENTATIONS DE LA MCI								
	Décla	Interv	Total	Décla	Interv	Total	PSY			IS			Assoc		
	Décla	Interv	Total	Décla	Interv	Total	Décla	Interv	Total	Décla	Interv	Total	Décla	Interv	Total
CENTRE	14	46	60	11	30	41	0	0	0	3	15	18	0	1	1
56	39	0	39	23	0	23	1	0	1	1	0	1	1	0	1
7	24	47	71	23	44	67	0	0	0	1	1	2	0	0	0
8	29	23	52	27	22	49	0	0	0	0	1	1	2	0	2
9	49	164	213	28	135	163	0	0	0	0	0	0	0	1	1
10	54	176	230	48	130	178	2	0	2	25	38	63	1	3	4
11	36	13	49	1	1	2	25	12	37	35	12	47	0	0	0
12	87	131	218	0	1	1	82	113	195	84	122	206	5	10	15
13	107	156	263	70	103	173	36	50	86	34	48	82	19	26	45
14	79	48	127	0	0	0	79	48	127	78	48	126	0	0	0
15	31	79	110	4	15	19	19	43	62	11	6	17	0	3	3
16	153	187	340	146	187	333	0	0	0	0	0	0	0	0	0
17	69	121	190	69	121	190	3	0	3	3	0	3	6	0	6
18	167	296	463	113	216	329	29	18	47	0	11	11	36	68	104
19	16	25	41	0	0	0	15	25	40	9	20	29	0	0	0
20	89	78	167	41	59	100	16	4	20	42	7	49	1	1	2
Total Résultat	1043	1590	2633	604	1064	1668	307	313	620	326	329	655	71	113	184

Les prises de plainte à l'Hôpital : 36 en 2021

- **Suivi des plaintes prises à l'Hôpital St Antoine en 2021** : Nombre de déplacements d'effectifs de police suite à des appels de l'hôpital : 16

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL
2021	1	2	2	1	3	2	0	2	1	0	1	1	16

Nombre de plaintes prises : 6

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL
	1	0	0	1	1	2	0	0	1	0	0	0	6

- **Suivi des demandes de l'Hôpital Tenon** : Nombre d'appels de l'hôpital : 1 (en décembre 2021) - Nombre de plaintes prises : 0 - Nombre de MCI prises : 0
- **Suivi des plaintes prises à la maison des femmes Casavia entre le 21/10/2021 et le 31/12/2021** : Nombre de plaintes prises : 6 (1 en octobre, 2 en novembre, 3 en décembre) / Nombre de MCI prises : 0
- **Suivi des plaintes prises à la Maison des femmes de l'hôpital Bichat entre juillet et décembre 2021** : Nombre de plaintes prises : 24

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL
	0	0	0	0	0	0	4	6	6	3	2	3	24

Nombre de MCI prises : 9

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL
	0	0	0	0	0	0	1	0	2	1	2	3	9

Suivi des plaintes hors les murs

Aucune en 2021. Seulement 3 plaintes ont été prises dans le cadre du dispositif de plainte « Hors les murs » depuis sa mise en place. Deux d'entre elles ont été prises à domicile et une au Phare par les effectifs des BLPF 13 et 14.

❖ L'activité des ISC en commissariat

Les ISC (intervenant·e social·e en commissariat) reçoivent toute personne majeure ou mineure dont la situation présente un volet social et dont les services de police ont été saisis ou sont susceptibles de l'être dont notamment les victimes d'une infraction pénale. En 2021, **dix ISC étaient en poste** (comme en 2020) dans les commissariats des arrondissements : centre, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18, 19 et 20^e (*en 2015, quatre ISC étaient en poste dans les commissariats des 15, 18, 19 et 20^e arrondissements*). En fin 2022, deux postes supplémentaires d'ISC seront implantés au sein des commissariats du 16^e et 17^e arrondissements.

1. Les bénéficiaires

En 2021, ce sont **1 845 femmes qui ont été reçues, victimes de violences conjugales** ou de dommage liés à des violences intrafamiliales ou encore des conséquences d'une séparation (*en 2020, 1 248 femmes ; en 2018, 1 013 femmes ; en 2016, 724 femmes reçues ; en 2015, environ 1 260 femmes reçues*).

Les femmes représentent près de 80 % des personnes reçues par les ISC à Paris (89% en 2020).

Parmi l'ensemble des usagers reçus, 50% des personnes rencontrées par un ISC, le sont dans des situations **hors champ pénal** (main courante déposée pour des faits de violences conjugales, violences intrafamiliales, conflits liés à la séparation notamment concernant le mode de garde, harcèlement par ex-conjoint, personnes âgées en errance, violences par descendants...) (*73% en 2020 ; 58% en 2018 ; 54% en 2017*).

Parmi les situations traitées en 2021, **plus de 55% étaient inconnues des services sociaux** (taux comparables à 2020).

2. Les problématiques rencontrées

Les usagers reçus ont été orientés vers les ISC pour majoritairement des problématiques relevant de violences physiques (29% des situations) et de violences psychologiques (26% des situations) puis de situations de conflits (10% des situations) (motifs d'orientation majoritaires également en 2020)

3. Mode de saisine des ISC

Dans 57% des cas, les ISC ont été saisis en interne par les services de police (taux comparables en 2020).

Les saisines externes proviennent par ordre d'importance :

- dans 55% des cas, d'un contact direct par l'intéressé (pour la première fois en 2020, le contact direct par l'intéressé est le premier mode de saisine externe des ISC) ;
- dans 29 % des cas, des services sociaux ;
- dans 11% des cas, du secteur associatif y compris relevant de l'aide aux victimes

4. Actes professionnels réalisés par les ISC

Les ISC ont réalisé 3233 entretiens avec les usager.es (y compris entretiens téléphoniques) (en 2020, 2140 entretiens).

En 2021, **70 informations préoccupantes (IP)** ont été transmises à la CRIP (*en 2020, 56 informations préoccupantes*).

5. Orientations réalisées par les ISC

Les ISC orientent principalement vers les services sociaux, puis vers les associations, le secteur de la justice et les services de police. Ces orientations étaient également majoritaires en 2020.

Les autres orientations sont faites :

- Vers le secteur de la santé (vers des centres médico-psychologiques, des hôpitaux ou la protection maternelle infantile).
- Vers l'Éducation Nationale (notamment pour une mise en lien d'une famille avec l'assistante sociale scolaire).

--- -----

❖ Chiffres des Points d'accès au droit

Année 2021 : 1253 personnes (année 2020 : 2014) victimes reçues à l'accueil par les Points d'accès au droit (PAD) à Paris ; suite au départ de la référente violences conjugales du PAD 20, le poste est resté vacant plusieurs mois et l'accueil pour les femmes victimes n'a pas pu être assuré expliquant cette diminution.

Rappel : 1 864 victimes reçues en 2019 ; 1 615 en 2018, 1456 en 2017, 897 en 2016 ; 811 en 2015

Tableau : évolution du nombre de femmes reçues sur des questions de violences conjugales dans les PAD à Paris

	année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021
PAD 13	129	120	83	131	232	169	243
PAD 15	273	400	321	149	65	72	60
PAD 18	181	53	26	13	22	32	79
PAD 19	43	79	106	111	125	167	114
PAD 20	185	245	920	1211	1 420	1 574	757
TOTAL PAD	811	897	1456	1615	1864	2014	1253

Parmi ces victimes, 515 personnes ont été reçues dans les permanences d'associations pour les victimes de violences conjugales organisées dans les PAD en 2021 (340 en 2020 ; 371 en 2019) :

- Paris Aide aux Victimes,
- CIDFF de Paris,
- Avocat·es du Barreau de Paris,
- Juristes de Droits d'urgence.

❖ Les permanences des associations

En 2021, environ 13 700 femmes ont été reçues/accompagnées par 28 associations (hors hébergement). Cette légère baisse s'explique par le départ de certaines associations et l'entrée de nouvelles associations dans la liste ci-dessous.

Évolution du nombre de femmes reçues par les associations entre 2015 et 2020

Année	En 2015	En 2016	En 2017	En 2018	En 2019	En 2020	En 2021
Nombre de femmes reçues par les associations	7908	8438	9811	10 403	11 860	13 796	13 653

Les associations sont les suivantes :

1. ACORT : Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie
2. Association franco-chinoise Pierre Ducerf
3. AVFT : Association européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail
4. CCEM : Comité Contre d'Esclavage Moderne
5. CFCV : le Collectif Féministe Contre le Viol
6. CIDFF de Paris : Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles
7. CIMADE Permanence des femmes étrangères victimes de violences
8. Elle's imagine'nt
9. En avant toute(s) (rajout de l'association pour 2021)
10. Espace solidarité HAFB : Halte Aide aux Femmes Battues
11. FDFA : Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir
12. Fédération nationale GAMS
13. FIT, une femme un toit - LAO POW'HER (rajout de l'association pour 2021)
14. FNSF : Fédération Nationale Solidarité Femmes
15. Femmes de la terre
16. Femmes solidaires
17. Institut de victimologie
18. Juris Secours (ex-AJBF)
19. Le PHARE (ESPEREM) accueil de jour -
20. LFID : Ligue des Femmes Iraniennes pour la Démocratie
21. LTDF : Libre Terre Des Femmes
22. LFSM : Ligue Française de la Santé Mentale
23. Maison des Femmes de Paris
24. Olympe
25. PAV : Paris Aide aux Victimes
26. Primo Lévi
27. Rajfire : Réseau pour l'Autonomie des Femmes Immigrées et Réfugiées
28. Voix de Femmes

□ Dispositif Help Femmes

Le dispositif Help femmes est une permanence inter-associative (Halte Aide aux Femmes Battues, Elle's IMAGINE'nt, Libres Terres des Femmes) qui accueille, écoute et met en sécurité si besoin les femmes victimes de violences conjugales en soirée les lundis, mercredis, vendredis et le samedi après-midi. Une ligne d'écoute est ouverte sur ces mêmes créneaux.

Année	2017	2018	2019	2020	2021
Nbre de femmes reçues	293	482	180	170	210
Nbre de nouvelles femmes reçues	255	288	127	103	156
Nbre de mise à l'abri	67	81	50	20	27
Nbre d'appels au 115/maraude	33	130	-	17	196
Nbre de dépannages alimentaires	165	119	97	48	340
Nbre de domiciliations	24	50	10	18	48

Une analyse approfondie du travail des associations est proposée dans l'état des lieux « spécial confinement » présenté au COPIL de l'OPVF en 2020.

En synthèse (rappel) :

Des victimes plus vulnérables : Beaucoup de victimes étaient dans des situations de plus grandes fragilité et précarité que le public accompagné en situation *hors confinement*. Les situations repérées impliquaient des suivis plus complexes. Plus de victimes ont préféré prendre contact par messageries. Il est à souligner l'invisibilité des victimes qui n'ont eu aucun accès aux structures d'accompagnement et qui pourraient solliciter un soutien à la sortie de la crise sanitaire.

Les femmes étrangères particulièrement fragilisées : Les étranger·es en situation régulière qui ont renouvelé leur titre de séjour pendant le confinement ont vu leurs droits automatiquement prolongés de 6 mois, et de 3 mois pour les demandes d'asile en cours. Cependant, il est redouté une saturation des services et plateformes de prise de rendez-vous des préfectures et l'OFPRA dans les prochains mois, exposant les victimes à des ruptures de droits administratifs et par conséquent de l'ensemble de leurs droits (travail, santé, famille, social etc). Pour les victimes dont les droits au séjour expiraient juste avant ou après le confinement, et celles en situation irrégulière, il a été d'autant plus difficile de faire valoir leurs droits et ont vu leur situation s'aggraver. Les mineures isolées (MNA) et les demandeuses d'asile ont été particulièrement fragilisées.

La recrudescence des violences à distance : Pour les victimes éloignées de leur (ex) partenaire, il a été observé une recrudescence des violences par les télécommunications. Le phénomène des comptes Fishas ont révélé de nouvelles formes de cyber-violences, exposant les victimes à de graves traumatismes. L'application Hands away - pour signaler les agressions sexistes et sexuelles- a été victime d'un cyberharcèlement de type trolling saturant la plateforme et contraignant l'association à suspendre temporairement ses services.

Une aggravation des problèmes en santé mentale : Les conséquences en termes de santé mentale ont été lourdes, le contexte anxiogène exacerbant les troubles psychologiques. Les urgences psychiatriques ont restreint leur accueil aux situations en risque vital. Ces reports de soins ont eu pour conséquence l'aggravation de situations déjà très fragiles. Par conséquent, les prises en charge mises en place par défaut par les structures d'accompagnement ont exposé les équipes à de fortes pressions et risques psycho-sociaux.

Des obstacles pour l'accompagnement en confinement

Le confinement a provoqué de grandes difficultés de déplacement (attestation, masques, peur de l'extérieur). Certaines aides d'urgence ont été compliquées à obtenir, fermées ou exigeant des domiciliations territoriales impossibles à obtenir en confinement (aide alimentaire). Le contrôle des proches étant renforcé, l'éloignement du domicile s'est souvent organisé dans des conditions très dégradées.

La priorisation de situations

Certains services ont priorisé leurs prises en charge sur des critères restrictifs, exigeant une plainte ou la manifestation de violences physiques en plus de celles psychologiques pour accueillir les victimes (dépôt de plainte, hospitalisation, hébergement etc.). Cette sélection a porté atteinte aux droits et à la sécurité des victimes

□ ZOOM sur le 39 19 à Paris

Depuis le 23 août 2021, le 3919 -Violences Femmes Info a étendu ses services vers une ouverture de la ligne 7 jours sur 7, 24h sur 24 et jours fériés. Cela fait suite à la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs entre l'État et la Fédération Nationale Solidarité Femmes.

LE 39 19 - VIOLENCES FEMMES INFO, EN 2020 et 21 : CHIFFRES CLES DES APPELS PARISIENS

En 2020, la ligne d'écoute nationale a pris en charge **3 521 appels** en provenance de Paris. Elle a enregistré 25% d'appels supplémentaires par rapport à 2019. En 2021, **3 288 appels** en provenance de Paris ont été enregistrés. Ils représentent 6% de l'ensemble des appels pris en charge sur le territoire.

Comme les années précédentes, la catégorie des 30-39 ans reste la plus représentée au 3919 (soit 32% 3919-Paris et 31% 3919-France). Les moins de 20 ans et les plus de 60 ans représentent seulement 9%. Les 18 -25 ans représentent 11% des victimes de violences conjugales prises en charge au 3919 (12% en 2019).

Le 1^{er} motif d'appel reste les **violences conjugales (2 455 appels soit 88% du total pour Paris)**.

Appels parisiens pour « Violences faites aux femmes » au 3919-VFI, 2021

Appels "Violences faites aux femmes" 3919-VFI Paris	N-2021	2021-%
Violences conjugales	2455	88
Violences sexuelles	299	11
Harcèlement sexuel au travail	40	1
Mariage forcé/crime dit d'honneur	6	0
Mutilations sexuelles féminines	3	0
Total	2 803	100

Source : FNSF 3919-2021.

Les appels pour violences sexuelles poursuivent leur augmentation : 9% d'appels en plus en 2020. La part des appels pour violences conjugales connaît une augmentation de 26%. Au niveau national, nous observons la même tendance.

Figure 24 – Type de relation conjugale des femmes victimes ayant contacté le 3919-Paris/France, en 2020

3919-Paris		Situation Matrimoniale	3919-France	
Nb	%		%	Nb
242	38,2%	Mariée	5 386	40%
172	27,1%	Concubine	3 571	27%
159	25,1%	Ex-partenaire	3 232	24%
43	6,8%	Autre relation régulière	774	6%
12	1,9%	Pacsée	353	3%
6	0,9%	Relation occasionnelle	85	1%
634	100,0%	Total	13 401	100%

Source : FNSF 3919-2020.

Champ : Femmes victimes de violences conjugales qui ont contacté le 3919-Violences Femmes Info, hors non renseignées.

Note : 3919-Paris et France, taux de réponse 89%.

Dans près de trois quarts des situations, l'agresseur s'avère être le partenaire régulier de la victime (74%). Les violences conjugales ne prennent pas toujours fin lors de la rupture mais peuvent se poursuivre bien après, prendre une autre forme et se renforcer. L'auteur des violences peut être aussi l'ex-partenaire de la victime (25%). C'est plus souvent le cas pour les victimes parisiennes.

Figure 31 – Conséquences des violences conjugales sur la santé des enfants, comparaison 3919 Paris/France, en 2020

Conséquences psycho-sanitaires des violences sur les enfants	3919-Paris		3919-France	
	Nb	%	Nb	%
Peur, anxiété, angoisse, stress	145	99	3 574	95,3
Perte d'estime de soi, culpabilité	37	25	914	24
Dépression, lassitude, fatigue	27	18	748	20
Autre	5	3	186	5
Troubles alimentaires, sommeil	2	1	128	1
Hospitalisations répétées	0	0	15	0,4
Retard développement	1	1	32	1
Enurésie	0	0	25	1
ESPT	1	1	49	1
Attaques paniques, phobie	0	0	14	0,4
Trouble du langage	1	1	24	1
Maladie chronique	2	1	19	1
Automutilation, tentative de suicide	0	0	8	0,2
Invalidité, handicap	0	0	9	0,2
Anorexie mentale	1	1	11	0,3

Source : FNSF 3919-2020.

Champ : Femmes victimes de violences conjugales qui ont contacté le 3919-Violences Femmes Info, hors non renseignées.

Note : taux de réponse 36% n= 147. 3919-France, taux de réponse 37% n= 3 752 victimes. Plusieurs réponses possibles, somme des % supérieure à 100.

36% des victimes parisiennes ont dénoncé les conséquences psycho-sanitaires des violences conjugales sur la santé de leur(s) enfant(s). Près de 100% des victimes ont cité la peur, l'anxiété, l'angoisse et le stress comme principales conséquences. Ce taux de déclaration augmente de 4 points par rapport à 2019. Un cinquième des femmes victimes ont décelé une perte d'estime de soi et un sentiment de culpabilité chez leur(s) enfant(s). Ces résultats rendent compte des conséquences psycho-traumatiques et sociales de l'exposition des enfants aux violences conjugales et ce qu'ils soient ou non les victimes directes des violences.

LES DEMARCHES ENGAGEES PAR LES VICTIMES, EN 2020

Sur l'ensemble des situations gérées par les écoutantes :

- 30% des victimes ont effectué une démarche auprès des services de police/gendarmerie (soit - 9 pts/2019).
- 25% auprès des services de santé, (soit - 4 pts/2019).
- 11% auprès des services de justice, (soit - 2pts /2019).
- 9% auprès des services sociaux (+1 pts /2019).

On observe une baisse relativement importante du taux de déclaration pour presque toutes les typologies de démarches. Les confinements successifs ayant marqué l'année 2020 ont eu un impact certain sur la fréquentation des différents services d'aide.

✓ DEMARCHES AUPRES DES SERVICES DE POLICE

Dans près de la moitié des situations enregistrées (45%) les démarches effectuées auprès des services de police et de gendarmerie ont donné lieu à une suite (en baisse par rapport à 2019, soit - 13 points). Dans 21 situations, les auteurs ont été placés en garde à vue ou convoqués au commissariat (41 situations en 2019).

✓ DEMARCHES AUPRES DES SERVICES DE JUSTICE

Plus d'une femme sur dix a déclaré avoir entrepris des démarches auprès de différents services de justice (11%). Les victimes parisiennes ont fait principalement appel à un avocat dans plus de 4 situations sur 5. 20 victimes ont demandé le divorce ou une dissolution du PACS. Dans 14 situations de violences conjugales une requête a été déposée en vue de l'obtention d'une ordonnance de protection (8 situations en 2019).

✓ DEMARCHES AUPRES DES SERVICES DE SANTE

Près d'un tiers des victimes parisiennes ont déclaré avoir consulté un service de santé suite aux violences conjugales (25%). Contrairement aux années précédentes où l'interlocuteur privilégié des victimes reste un médecin traitant ou un médecin généraliste, en 2020, elles déclarent avant tout avoir consulté un psychiatre et/ou un psychologue. L'isolement ressenti plus fortement dans la capitale au cours des différents confinements peut constituer un des éléments éclairant ces résultats.

✓ **DEMARCHES AUPRES DES SERVICES SOCIAUX**

9% des victimes de violences conjugales ont déclaré avoir consulté un service social suite aux agressions. Dans près des ¾ des situations, ce sont les assistant·es sociaux·les qui sont sollicité·es.

✓ **SOUTIEN AUX VICTIMES**

Sur les 298 victimes ayant mentionné un soutien lui permettant de faire face aux violences, 44% ont cité la famille, de façon plus importante qu'en 2019 (39%). 38% ont indiqué être soutenue par un ou une ami·e proche. 60 femmes déclarent avoir bénéficié d'un soutien provenant des professionnel·les. Près d'une victime sur cinq a indiqué n'avoir reçu aucun soutien (24%).

✓ **REPONSES APPORTEES AUX FEMMES VICTIMES PARISIENNES DE VIOLENCES CONJUGALES A L'ISSUE DE L'ENTRETIEN**

Dans le cadre des missions dévolues au service 3919, l'écoute et le soutien téléphonique demeurent les premières réponses apportées aux femmes prises en charge. L'entretien permet également de délivrer aux victimes des informations et des renseignements stratégiques dont l'objectif est la sortie des violences conjugales. Dans plus de 9 situations sur 10 les premières demandes exprimées par les victimes concernent l'écoute, le soutien, le conseil et l'aide à la décision (95%).

Comme pour l'ensemble des femmes victimes de violences conjugales enregistrées au 3919, seulement 2% des femmes victimes parisiennes ont fait la demande d'une orientation vers un hébergement. Cependant, à l'issue de l'entretien et compte tenu des éléments transmis dans 61% des situations de violences conjugales une orientation a été effectuée vers une structure d'hébergement d'urgence (+3 points par rapport à l'ensemble des femmes victimes).

❖ Chiffres services sociaux parisiens

- Protocole Féminicide/homicide conjugal

Le protocole a été activé 1 fois en 2021 (2 fois en 2020, sans décès du parent victime). La mise en place de ce protocole permet d'encadrer la prise en charge du mineur·e en cas d'implication d'un parent dans la mort violente de l'autre parent afin de garantir la meilleure articulation possible des différent-es acteur·rices de la protection de l'enfance, dans l'intérêt du/des mineur.es (voir le détail dans le bilan).

- Services sociaux de proximité

Les 17 services sociaux de proximité (SSP) de Paris proposent un accueil inconditionnel à toute personne majeure quelles que soit la nature des difficultés sociales, dont les situations de violences conjugales.

En 2021, sur 8 SSP (8e, 9e, 10e, 12e, 13e, 15e, 16e, 17e), ce sont **601 femmes qui ont été reçues, victimes de violences conjugales**. Les autres SSP n'ont pas fourni de données.

❖ La Caisse d'Allocations familiales

Dans le cadre de la mise en œuvre du parcours séparation, la CAF de Paris est engagée dans l'accompagnement des victimes de violences conjugales à plusieurs titres :

- Une possibilité pour les familles de pouvoir signaler une situation de violences dans le cadre de la téléprocédure ASF téléchargeable en ligne sur le site de l'ARIPA (278 signalements reçus en 2021). 18 000 foyers parisiens ont perçu l'Allocation de Soutien Familial (ASF) pour près de 37 millions d'euros en 2021.
- Une aide au recouvrement et à l'intermédiation financière des pensions alimentaires dans le cadre de l'ARIPA.
- Un accompagnement des familles ayant des enfants par les travailleurs sociaux de la CAF au titre des offres « séparation » ou « parents seuls ».
- Un partenariat avec les 3 maisons des femmes de l'AP-HP via la mise en ligne d'un référent dédié au sein de la CAF de Paris (9 situations orientées en 2021).
- Un soutien aux associations accompagnant les victimes de violences conjugales (CIDFF etc.).

❖ Hébergement et logement

- Hébergement en CHRS et CHU

208 places en accueil spécialisé face aux violences faites aux femmes en urgence et en stabilisation/insertion.

Suite aux travaux du Grenelle des violences, et avec le concours de la Ville de Paris, un nouvel CHU géré par le FIT a ouvert fin 2020 afin de protéger les jeunes femmes victimes de violences sexistes et sexuelles. Il est doté de 49 places, renforçant le nombre total de places sur des structures dédiées de 168 à 199 places sur Paris.

Tableau : répartition des places d'hébergement dans les centres de Paris

Nom du centre	Gestionnaires	Places en urgence	Places stabilisation/insertion
PHARE - CHRS	ESPEREM	27	
Centre Suzanne Képès - CHRS	Aurore	3	31
Louise Labé - CHRS	HAFB		38
FIT	FIT	49	60
TOTAL		79	129

Remarque : il existe des hébergements dédiés au public féminin, dont accueil n'est pas spécialisé sur les violences faites aux femmes. Cependant les femmes révèlent souvent au cours de leur prise en charge des violences passées dont elles ont été victimes, et qui ont parfois motivées leur éloignement du foyer conjugal et/ou familial. Ainsi, les CHRS/CHU femmes prennent régulièrement en charge des victimes de violences au sein de leur établissement.

56 places en résidences sociales avec un accompagnement spécifique

Tableau : répartition des places en résidences sociales à Paris

Résidence/arrdt	Nombre femmes	Gestionnaire
Résidence Camille Claudel - 14ème	14	ESPEREM
Résidence Harmonie - 15ème	13	ESPEREM
Maison-relai Charmille - 15ème	4	ESPEREM
Résidence Alix ti Albert Jacquard - 15ème	25	AURORE
TOTAL	56	

Le nombre de places en résidences sociales a diminué, passant de 61 places en 2020 à 56 places en 2021. La convention avec la Résidence Stella qui permettait d'accueillir 5 agent.es de la Ville de Paris victimes de violences n'est pour le moment pas renouvelée.

□ La plateforme de mise en sécurité HAFB-Samu Social

Rappel : En octobre 2013, la DRIHL IDF a demandé au Samu Social d'expérimenter un dispositif de mise en sécurité pour les femmes victimes de violence (en particulier conjugales), porté par le SIAO urgence de Paris et HAFB. Le dispositif, pour ce qui concerne l'association HAFB (Halte aide aux femmes battues), est adossé à l'ESI qui reçoit des femmes, seules ou avec enfants, dont certaines sont victimes de violences, parfois en rupture d'hébergement, et nécessitant une mise en sécurité immédiate.

En 2021, **157 femmes et 95 enfants** ont été pris en charge

Du fait du contexte sanitaire, HAFB a reçu un peu moins de demandes depuis le premier confinement en 2020 et l'association s'est également tournée vers d'autres dispositifs de mise à l'abri. De plus, les conditions dans les hôtels proposés sont parfois difficiles à supporter pour une femme victime de violence conjugales et ses enfants (éloignement du lieu de scolarisation des enfants, promiscuité, etc.). En effet, lorsque que la composition familiale est grande (dès que les femmes ont plus de 2 enfants) les difficultés pour trouver une place à l'hôtel en petite couronne sont plus importantes.

(En 2020, 140 femmes et 123 enfants; en 2019, 225 femmes et 126 enfants ; en 2018, 381 femmes et 290 enfants ont bénéficié du dispositif ; en 2017, 368 femmes et 253 enfants ; en 2016, 280 femmes et 184 enfants).

□ Accès au logement social via la cotation

En 2021, 224 victimes de violences au sein du couple ou menaces de mariage forcé ont bénéficié d'un relogement social grâce à la grille de cotation pour violences familiales de la Ville de Paris/Direction du logement et de l'habitat (en 2020, 213 victimes ; en 2019, 217 femmes victimes relogées ; en 2018, 211 victimes ; en 2016, 89).

- ✓ Relogement à Paris : **216 femmes relogées** (en 2020, 196 femmes relogées ; en 2019, 188 femmes relogées ; en 2018, 197 femmes ; en 2016, 85 femmes) dont 105 bénéficiant de la surpondération « Violences au sein du couple ou menace de mariage forcé : justifié » (122 en 2020 ; 104 en 2019 ; 113 femmes en 2018)
- ✓ Relogement en banlieue : **8 femmes relogées** (17 femmes relogées en 2020 ; 29 en 2019 ; 14 en 2018) dont 4 bénéficiant de la surpondération « Violences au sein du couple ou menaces de mariage forcé : justifiés » (7 en 2020).

Rappel : Les principes de base de la cotation

- Définir des priorités correspondant à une politique en faveur de ménages confrontés à des difficultés de logement : sur-occupation, sans abri, procédure d'expulsion, taux d'effort important, violences familiales...
- Définir des critères objectifs permettant de reconnaître et parfois de quantifier ce caractère prioritaire : nombre de m² par personne, « tranches » de reste à vivre, etc.
- Attribuer des points à chaque critère avec un équilibre souhaité de la grille de cotation pour éviter la sur-représentation d'un critère.

Les violences familiales: la surpondération est de **18 points** (au lieu de 12 auparavant) en cas de «violences familiales», sur présentation de justificatifs (main courante ou dépôt de plainte).

« **L'événement grave** » est un événement d'une extrême gravité, en lien avec le logement occupé et portant actuellement atteinte à l'intégrité physique et/ou psychologique de l'un ou des occupant·es, qui nécessite un relogement urgent (temporaire ou pérenne), comme par exemple **des violences physiques et psychologiques très graves avérées**. L'événement grave donne des points supplémentaires (30 points) au terme d'une procédure spécifique.

❖ Santé

▪ La Maison des femmes de l'AP-HP

Les violences faites aux femmes constituent un phénomène d'ampleur en France, et tout particulièrement en Ile-de-France. Elles concernent tous les milieux sociaux sans distinction et ont souvent un impact et des conséquences sur la santé des femmes. À la suite de plusieurs constats : faible taux de dénonciation des auteurs et de prise en charge, nombre de féminicides toujours croissant, parcours de prise en charge globale et coordonné dans la durée quasi-inexistant, est né le projet la Maison des femmes de l'AP-HP.

La création d'un « guichet unique » favorise la prise en charge globale et pluridisciplinaire, médicale, psychologique, sociale et juridique, des femmes victimes de violences avec un accueil physique à Bichat, à la Pitié et à l'Hôtel-Dieu, de manière à les orienter sur l'ensemble des problématiques auxquelles elles peuvent être confrontées dans leur parcours, grâce à l'association d'acteur-rices de plusieurs secteurs autour d'un objectif commun.

- *Tableau : nombre de femmes reçues sur les 3 structures de la Maison des femmes à partir de novembre 2021 (date d'ouverture de la 1^{ère} structure : Bichat, suivi de La Pitié Salpêtrière et Hôtel Dieu)*

Structure	Bichat	La Pitié Salpêtrière	Hôtel Dieu
Nbre global de femmes reçues	141	162	10
Nbre de femmes reçues pour violences conjugales	121	73	10
Nbre de femmes reçues pour violences sexuelles	14	31	-
Nbre de femmes reçues pour violences intrafamiliales	6	14	-
Nbre de femmes reçues pour violences migratoires	-	39	-
Nbre de femmes reçues pour d'autres violences (emploi, scolarité, etc.)	-	5	-
Nbre de femmes accompagnées par la Maison des femmes et ayant utilisé le dispositif de plainte en milieu médical	28	7	-

Les femmes reçues viennent principalement de Paris et des départements d'Ile-de-France. Des permanences sociales au sein de chaque structure sont financées par la Ville de Paris et sont mises en place depuis le début de l'année 2022.

▪ Consultations psychotrauma

En l'absence d'une prise en charge spécifique, les victimes de violences conjugales, agressions sexuelles et viols, au-delà des souffrances et des dommages immédiats engendrés par l'événement traumatique, sont gravement menacées de développer, à plus ou moins long terme, une pathologie chronique génératrice de troubles somatiques et/ou psychiques invalidants, d'intensité et de gravité variables selon les individus.

Selon l'Institut de victimologie, les effets du confinement sur les victimes ont été pluriels : pour celles éloignées de leur conjoint, le confinement a été vécu comme un sas de sécurité empêchant le harcèlement en présentiel. D'autres victimes ont subi l'augmentation des violences à distance (cyberharcèlement, appels malveillants etc.). La phase de déconfinement a provoqué une recrudescence des angoisses pour les victimes qui étaient éloignées de l'auteur des violences.

Dans le contexte de crise sanitaire, le Centre du Psychotrauma de l'Institut de Victimologie a développé des outils de téléconsultation afin de maintenir au maximum les rendez-vous des patient.es. En 2021, ces outils ont été renforcés et déployés pour les patient.es du site Richerand, tandis que les consultations en «présentiel» sont redevenues la règle sur les sites de consultations externes.

Au total, quatre consultations de 45 minutes étaient prévues sur 45 semaines pour **les 8 lieux de consultation** ouverts en 2020 (CMS Belleville ; CPEF Cavé ; CPEF Curial ; CDS Edison ; CDS Marcadet ; CPEF Rider ; CS Epée de bois ; CMS Volta), soit au total plus de **1 500 créneaux**.

En 2021 :

- **794 rendez-vous ont été pris** (*en 2020 : 793 rendez-vous ; en en 2019, 738 RV*)
- **571 patient·es, dont 405 femmes (71%)**, ont été vu·es par les praticiennes de l'Institut de victimologie en consultation externe dans les huit centres de santé, de planning familial ou centre-médico-social partenaires de la Ville de Paris
- **223 patient·es absent·es** (*220 personnes non venues en 2020 ; 328 en 2019*).

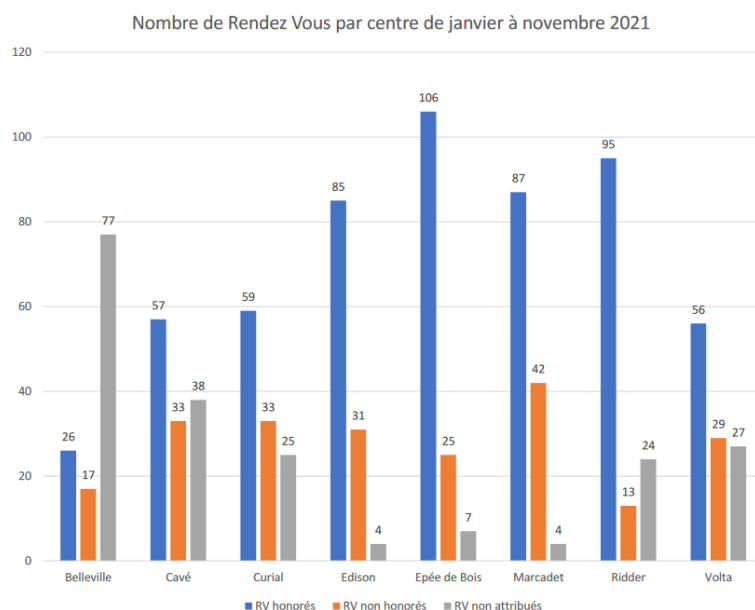
Plus de 60% des patient·es consultent suite à des violences sexuelles ou intrafamiliales (dont conjugales)

Analyse comparative 2020/2021 du profil des patient·es reçues:

- Légère augmentation de la proportion d'hommes: 71% de femmes, 29% d'hommes
- Stabilité du ratio majeur·es (97%)/mineur·es (3%)
- Inversion du ratio de patient·es ayant une activité professionnelle (51%) et sans emploi (38%)
- Légère augmentation du taux de rendez-vous attribués non honorés : 17% en 2020 contre 22% en 2021.

Face au constat que certains créneaux n'étaient pas complets ou sujets à un fort absentéisme alors que les besoins sont grands, les équipes et les praticiennes ont affiné les stratégies de référencement des patient·es, à une meilleure communication sur les finalités de consultations. Ces efforts aboutissant au fil des mois à un ressenti de fréquentation et d'adhésion des patients augmentée, à un taux de remplissage plus élevé. L'impact de la crise sanitaire, les périodes de congés annuels en août et décembre, compliquent la mesure et la quantification de ces progrès. À noter l'importance du rôle des médecins des centres et du secrétariat, pour la bonne orientation des patient·es.

Motifs de consultation : Harcèlement : 3% ; violences sexuelles : 27% ; viol intrafamilial et conjugal : 37% ; autres 32%



▫ Les chiffres de l'Unité Médico-Judiciaire de l'Hôtel Dieu

L'unité médico-judiciaire de l'Hôtel-Dieu assure, sur demande de la justice, les examens médico-légaux de personnes majeures ou mineures victimes de violences dont les femmes victimes de violences. Le service reçoit uniquement les personnes ayant déposé plainte et munis d'une réquisition judiciaire.

En 2021, l'UMJ a reçu 1538 femmes victimes de violences conjugales.

Sur cette même année 2021, l'UMJ a reçu **484 victimes majeures** pour un examen suite à des faits de nature sexuelle (agression sexuelle ou viol) dont 90% sont des femmes.

❖ Bilan des formations « violences faites aux femmes »

Au Total : 6 453 personnes ont participé à une formation sur les violences faites aux femmes entre 2008 et 2021,

dont 1330 professionnel·les entre 2019 et 2021 en contexte de crise sanitaire

(rappel : 1093 personnes en 2018, 440 personnes en 2017).

Tableau : nombre de personnes formées entre 2019 et 2021 et depuis 2008.

Objet de la formation	Public	2019	2020	2021	2008 à 2021
Primo-accueil face aux violences de genre	Agent·es accueil mairie et services sociaux, PMI, PAD, correspondant·es de nuit, Pimms, etc.	69	41	-	1 125
Accompagnement des femmes victimes de violences conjugales	Agent·es de services sociaux : DASES et CASVP, quelques professionnel·les de l'APHP et correspondant·es de nuit	20	-	-	684
Accompagnement des femmes victimes de violences conjugales	Professionnel·les des CHRS du CASVP	-	-	-	120
Prise en compte des mariages forcés	Aide sociale à l'enfance, services sociaux, PMI, infirmier·es scolaires, etc.	44	-	-	764
Mutilations sexuelles féminines	Aide sociale à l'enfance, services sociaux, PMI, infirmier·es scolaires, etc.	48	-	-	762
Les enfants exposés à des violences conjugales	Services sociaux, PMI, Aide sociale à l'enfance...), partenaires externes : associations	-	-	-	940
Les impacts psychologiques des violences	Services sociaux, PMI, Aide sociale à l'enfance, personnels AP-HP, etc., partenaires externes : associations	-	247	-	597
Les violences faites aux femmes dans le sport (3 ^{ème} journée inter-professionnelle)	Professionnel·les du sport, du secteur jeunesse, du social et de la santé partenaires externes : associations	-	-	-	200
Violences faites aux jeunes femmes (4 ^{ème} journée inter-professionnelle)	Professionnel·les en charge de l'accompagnement des jeunes	-	-	-	400
Nous avons toutes des droits, Violences faites aux femmes étrangères (5 ^e rencontre)	Services sociaux, PMI, Aide sociale à l'enfance, personnels AP-HP...	250	-	-	250

<i>interprofessionnelle)</i>	partenaires externes : associations			-	
Briser dès l'enfance le cercle des violences patriarcales (6 ^e rencontre <i>inter-professionnelle</i>)	Services sociaux, PMI, Aide sociale à l'enfance, partenaires externes : associations, etc.	-	220	-	220
Le sexisme aux racines des violences faites aux femmes (7 ^e rencontre inter-professionnel)	Services sociaux, PMI, Aide sociale à l'enfance, partenaires externes : associations, etc.	-	-	250	250
Prévention des violences conjugales et violences intra familiales	Professionnel·les de Centre d'hébergement d'urgence pour migrant·es (CHUM d'Ivry sur seine)	76	-	-	76
Violences conjugales -enfant et parentalité	Professionnel·les de l'Aide Sociale à l'Enfance	-	20	20	40
Repérer et orienter les femmes victimes de violences en insertion	Travailleur·euses sociaux·les des Espace Solidarité Insertion	-	-	25	25
	TOTAL	507	528	295	6453
